

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

33, avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS70169 - 06705 ST LAURENT DU VAR CEDEX

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe

Session 2023

Propos introductifs:

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe, interne et troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Pour la session 2023 le Centre de gestion des Alpes-Maritimes a eu la responsabilité de son organisation pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'azur.

Les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets pour l'ensemble des concours de catégories B, transférés par la loi du 19 janvier 2007.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs rédacteurs territoriaux principaux de 2ème classe.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux classé en catégorie B, relève de la filière administrative. Il comprend les grades suivants :

- 1° Rédacteur ;
- 2° Rédacteur principal de 2ème classe,
- 3° Rédacteur principal de 1ère classe.

Les membres du cadre d'emplois sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Les rédacteurs principaux de 2ème classe et les rédacteurs principaux de 1ère classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets. Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

B. Conditions d'accès :

1 - Concours externe

Le concours externe avec épreuves était ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III),
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Etaient toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants.
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

2 - Concours interne:

Le concours interne était ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé soit au 01 janvier 2023.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

3 - Troisième concours :

Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, soit pour cette session au 1er janvier 2023, de l'exercice pendant quatre ans au moins:

- 1° D'une ou de plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature ;
- 2° Ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- 3° Ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

C. Périodes d'inscription :

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne

Mardi 07 Février 2023

Fin de la période de préinscription en ligne

Mercredi 15 Mars 2023

Date limite de dépôt des dossiers de préinscription

Jeudi 23 Mars 2023

D. Postes ouverts, dates d'inscriptions et nombre d'inscrits :

Le nombre de postes total à pourvoir était fixé à 102 pour 1113 candidats inscrits selon la répartition cidessous :

Concours / Nombre	Postes	Inscrits	
Externe	62	333	
Interne	30	669	
Troisième concours	10	111	
Total	102	1113	

II - LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

1094 candidats ont été admis à présenter les épreuves écrites d'admissibilité répartis comme suit :

Concours	Admis à concouri		
EXTERNE	321		
INTERNE	666		
TROISIEME CONCOURS	107		
TOTAL	1094		

A. Par genre:

Concours	Genre	Admis à concourir
EXTERNE	Femme	227
EXTERNE	Homme	94
INTERNE	Femme	590
INTERNE	Homme	76
TROISIEME CONCOURS	Femme	93
TROISIEME CONCOURS	Homme	14

B. Par tranche d'âge:

Concours	Tranche d'âge	Admis à concourir	
EXTERNE	20 à 29 ans	142	
EXTERNE	30 à 39 ans	111	
EXTERNE	40 à 49 ans	49	
EXTERNE	50 ans et plus	19	
INTERNE	20 à 29 ans	23	
INTERNE	30 à 39 ans	225	
INTERNE	40 à 49 ans	265	
INTERNE	50 ans et plus	153	
TROISIEME CONCOURS	20 à 29 ans	1	
TROISIEME CONCOURS	30 à 39 ans	32	
TROISIEME CONCOURS	40 à 49 ans	55	
TROISIEME CONCOURS	50 ans et plus	19	

C. Par niveau de diplôme :

Concours	Diplôme	Admis à concourir
EXTERNE	Niveau 3 (BEP, CAP)	3
EXTERNE	Niveau 4 (BAC)	9
EXTERNE	Niveau 5 (bac +2)	75
EXTERNE	Niveau 6 (licence)	83
EXTERNE	Niveau 7 (ingénieur)	4
EXTERNE	Niveau 7 (master)	145
EXTERNE	Niveau 8 (doctorat)	2
INTERNE*	Aucun diplôme	9
INTERNE*	Niveau 3 (BEP, CAP)	34
INTERNE*	Niveau 4 (BAC)	187
INTERNE*	Niveau 5 (bac +2)	213
INTERNE*	Niveau 6 (licence)	110
INTERNE*	Niveau 7 (archi)	1
INTERNE*	Niveau 7 (ingénieur)	1
INTERNE*	Niveau 7 (master)	109
INTERNE*	Niveau 8 (doctorat)	2
TROISIEME CONCOURS*	Aucun diplôme	1
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 3 (BEP, CAP)	1
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 4 (BAC)	17
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 5 (bac +2)	44
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 6 (licence)	22
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 7 (master)	22

^{*} Selon déclarations des candidats

D. Par mode de préparation aux épreuves :

Les candidats ont déclaré à leur inscription avoir suivi les formations suivantes :

Concours	Préparation	Admis à concourir
EXTERNE	Autre	23
EXTERNE	CNED	4
EXTERNE	CNFPT	15
EXTERNE	Interne à la collectivité	3
EXTERNE	IPAG	1
EXTERNE	Préparation personnelle	275
INTERNE	Autre	54
INTERNE	CNED	3
INTERNE	CNFPT	137
INTERNE	Interne à la collectivité	20
INTERNE	Préparation personnelle	452
TROISIEME CONCOURS	Autre	15
TROISIEME CONCOURS	CNED	1
TROISIEME CONCOURS	CNFPT	20
TROISIEME CONCOURS	Interne à la collectivité	3
TROISIEME CONCOURS	Préparation personnelle	68

III- LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Il était attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note était multipliée par le coefficient correspondant. Les épreuves écrites étaient anonymes et ont fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale du Jeudi 19 octobre 2023 au Palais des Expositions de Nice.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la date ci-dessus dans les locaux du CDG06 et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire ou matériels spécifiques...).

A. LE CONCOURS EXTERNE:

Le concours externe d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2eme classe comportait deux épreuves écrites d'admissibilité.

1 - Nature des épreuves d'admissibilité :

- 1°/ Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).
- 2°/ Des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2 - Participation des candidats aux épreuves d'admissibilité :

Concours externe	Nombre
Postes	62
Admis à concourir	321
Présents 1 ^{ère} épreuve	132
Absentéisme % / 1ère épreuve (/ admis à concourir)	58.60 %

3 - Résultats des candidats à l'admissibilité :

Concours externe		Nombre
1 ^{ère} épreuve « Rapport	Moyenne de la 1 ^{ère} épreuve / 20 points*	9.56
avec propositions »	Candidats éliminés (note < à 5/20)	9
2 ^{ème} épreuve « Questions : Droit	Moyenne de la 2 ^{ème} épreuve / 20 points*	6.77
public et Finances »	Candidats éliminés (note < à 5/20)	47
Toutes épreuves	Candidats avec moyenne < à 10/20	91
	Candidats avec moyenne ≥ à 10/20	41

^{*} y compris notes éliminatoires

- 31.06 % des candidats présents ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
- 34.85 % des candidats présents ont été éliminés suite à l'obtention d'au moins d'une note éliminatoire.

B. LES CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS:

Le concours interne et le troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2eme classe comportait deux épreuves écrites identiques.

1 - Nature des épreuves d'admissibilité :

1°/ **Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier** portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1)

2°/ Des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2 - Participation des candidats aux épreuves d'admissibilité :

	Concours interne	Troisième concours	
Postes	30	10	
Admis à concourir	666	107	
Présents à la 1ere épreuve écrite	254	46	
Absentéisme % / 1ère épreuve (/ admis à concourir)	38.29 %	57.01 %	

3 - Résultats des candidats à l'admissibilité :

		Concours interne	Troisième concours
1ère épreuve « Rapport	Moyenne de la 1 ^{ère} épreuve / 20 points *	8.99	8.85
avec propositions »	Candidats éliminés (note < à 5/20)	29	2
« Questions : Missions, compétences et moyens	Moyenne de la 2 ^{ème} épreuve / 20 points *	6.45	6.29
	Candidats éliminés (note < à 5/20)	84	21
Toutes épreuves	Candidats avec moyenne < à 10/20	183	33
	Candidats avec moyenne ≥ à 10/20	67	10

^{*} y compris notes éliminatoires

Concours interne:

- > 26.80 % des candidats présents ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ 35.43 % des candidats présents ont été éliminés suite à l'obtention d'au moins d'une note éliminatoire.

Troisième concours :

- ➤ 23 % des candidats présents ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ 44 % des candidats présents ont été éliminés suite à l'obtention d'au moins d'une note éliminatoire.

C. EVALUATIONS DES CORRECTEURS DES EPREUVES ECRITES :

L'épreuve de « Rapport avec propositions opérationnelles » (toutes voies d'accès):

L'épreuve étant identique aux trois voies d'accès, le sujet était commun et portait sur la difficulté des métiers en tension, notamment dans la filière animation.

Les correcteurs de cette épreuve ont relevé les points suivants :

- un manque d'analyse des documents et un vocabulaire attendu non adapté ;
- la syntaxe qui n'est pas adaptée au niveau demandé ;
- Les introductions souvent trop courtes et l'utilisation de modèles de plans, ce qui rend les devoirs artificiels.

La différence se fait entre les candidats qui ont travaillé la note de cadrage et qui avaient donc la bonne méthodologie, et ceux qui organisent mal leurs idées sans les argumenter.

L'épreuve de « Questions : Droit public et Finances » du concours externe :

Les correcteurs de cette épreuve ont relevé les points suivants :

- les réponses sont souvent trop courtes, imprécises et pas suffisamment structurées autour d'un plan ;
- un manque réel de connaissances, y compris sur des questions relevant des fondamentaux ;
- un niveau globalement plus faible que les sessions précédentes.

L'épreuve de « Questions : Missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales » du concours interne et du troisième concours :

Les correcteurs de cette épreuve ont constaté que les fondamentaux étaient trop succinctement restitués démontrant un réel manque de culture territoriale avec des réponses trop superficielles et parcellaires qui n'étaient pas en adéquation avec le grade postulé.

IV - L'ADMISSIBILITE

Pouvaient seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial, le jury a déclaré 118 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

Nombre / Concours	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Postes	62	30	10	102
Présents à la 1ère épreuve écrite	132	254	46	432
Seuil admissibilité / 20 points	10			-
Admissibles	41	67	10	118

A l'issue de cette première phase :

- Au concours externe : 41 candidats ont été déclarés admissibles, soit 31 % des présents aux épreuves écrites,
- Au concours interne : 67 candidats ont été déclarés admissibles, soit 26 % des présents aux épreuves écrites,
- Au troisième concours : 10 candidats ont été déclarés admissibles, soit 22 % des présents aux épreuves écrites.

Tous concours confondus, 81 % des candidats déclarés admissibles étaient des femmes et 19 % des hommes.

IV- LES EPREUVES D'ADMISSION

Il était attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note était multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve obligatoire d'admission entraînait l'élimination du candidat.

Les épreuves orales d'admission du concours de rédacteur principal de 2ème classe, session 2023, se sont déroulées sur 4.5 jours entre le Lundi 15 janvier 2024 et le mardi 23 janvier 2024 dans les locaux du CDG06 à Saint-Laurent-Du-Var.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury constitués en deux groupes d'examinateurs représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées) et d'examinateurs associés au jury.

A- Le libellé des épreuves orales :

1 - du concours externe

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe

(Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

2 - du concours interne

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe

(Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

3 – du troisième concours

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe (Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

B- Participation et résultats aux épreuves orales :

Nombre / Concours	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Admissibles	41	67	10	118
Présents à l'épreuve d'Entretien	40	66	10	116
Absentéisme % (/ admissibles)	3 %	1 %	0 %	2%
Notes éliminatoires (< à 5/20) à l'entretien	1	0	0	1
Moyenne de l'épreuve d'entretien / 20 points *	11.23	12.23	12.15	_

^{*} Y compris notes éliminatoires

C- Evaluation des épreuves orales

Concours externe:

De nombreux candidats « externes » disposaient d'une expérience confirmée dans la Fonction Publique territoriale ou le secteur public.

Globalement, ils ont su exposer leurs formations, parcours professionnels et leur motivation.

Cependant, le niveau des connaissances générales administratives et territoriales est moyen.

Une vision d'ensemble plus globale et transversale aurait été appréciée.

Au niveau de la posture professionnelle et du potentiel attendu pour un rédacteur principal de 2eme classe, les candidats ont globalement fait preuve de bon sens.

Cependant, pour quelques candidats déjà en poste, le jury a constaté un manque d'ancrage dans la réalité du quotidien professionnel.

Concours interne:

Les présentations étaient globalement satisfaisantes particulièrement pour les candidats ayant bénéficié d'une formation, même si certains candidats n'ont pas su gérer le temps de présentation et mettre en valeur leur parcours professionnel.

Le jury a constaté une bonne aisance à l'oral et pour la majorité de bonnes connaissance de l'environnement professionnel.

Attention malgré tout à bien développer les connaissances qui sont en dehors de leur cadre de référence.

Les candidats qui ont démontré leur capacité à exercer les missions du grade concerné sont ceux qui ont su prendre de la hauteur sur les mises en situations professionnelles.

Cependant ¼ des candidats restaient éloignés des attentes et besoins du grade de rédacteur principal de 2ème classe.

Troisième concours :

Dans l'ensemble, les présentations étaient structurées même si pour certains les projets professionnels n'étaient pas définis. Pour d'autres, ils manquaient parfois de précision.

Le niveau des connaissances et aptitudes à exercer les missions était assez satisfaisant. Le niveau de culture territoriale était correct.

Cependant, l'aptitude à l'encadrement était à parfaire.

Globalement, la motivation à exercer les missions a été démontrée.

V - L'ADMISSION

Un candidat ne pouvait être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves était inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury a arrêté, dans la limite des places mises au concours, les listes d'admission.

Le jury s'est réuni le Lundi 05 février 2024.

Après avoir examiné les notes obtenues des candidats aux épreuves du concours de rédacteur principal de 2ème classe, session 2023, au regard de la répartition des postes ouverts par l'arrêté n° 2022-2023 en date du 25 novembre 2022 modifié, le jury a décidé de :

- de modifier la répartition des postes, conformément à l'article n° 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier de cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- d'arrêter les seuils d'admission,
- et a déclaré 83 candidats admis,

selon la répartition comme suit :

Postes Seuil admission / 20 points		Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
		44	48	10	102
		11		-	
Nombre d'admis	Hommes	10	7	0	17
	Femmes	16	41	9	66
	Total	26	48	9	83

A l'issue de cette dernière phase :

- Pour le concours externe, les candidats admis représentaient 65 % des présents aux épreuves d'admission,
- Pour le concours interne, les candidats admis représentaient 73 % des présents aux épreuves d'admission.
- Pour le concours interne, les candidats admis représentaient 90 % des présents aux épreuves d'admission.

Tous concours confondus : 80 % des admis sont des femmes et 19 % des hommes (même proportion que la répartition des admissibles).

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 83 candidats admis au concours de de rédacteur principal de 2ème classe, session 2023 :

Concours	Genre	Nombre de lauréats
EXTERNE	Femme	16
EXTERNE	Homme	10
INTERNE	Femme	41
INTERNE	Homme	7
TROISIEME CONCOURS	Femme	9

Concours	Tranche d'âge	Nombre de lauréats
EXTERNE	20 à 29 ans	17
EXTERNE	30 à 39 ans	6
EXTERNE	40 à 49 ans	3
INTERNE	20 à 29 ans	3
INTERNE	30 à 39 ans	21
INTERNE	40 à 49 ans	16
INTERNE	50 ans et plus	8
TROISIEME CONCOURS	30 à 39 ans	3
TROISIEME CONCOURS	40 à 49 ans	5
TROISIEME CONCOURS	50 ans et plus	1

Concours	Niveau de diplôme	Nombre de lauréats
EXTERNE	Niveau 5 (bac +2)	4
EXTERNE	Niveau 6 (licence)	2
EXTERNE	Niveau 7 (master)	20
INTERNE*	Niveau 4 (BAC)	9
INTERNE*	Niveau 5 (bac +2)	10
INTERNE*	Niveau 6 (licence)	12
INTERNE*	Niveau 7 (master)	17
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 4 (BAC)	2
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 5 (bac +2)	3
TROISIEME CONCOURS*	Niveau 7 (master)	4

^{*} Interne et troisième concours : selon déclaration des candidats

Concours	Formation suivie *	Nombre de lauréats
EXTERNE	Autre	1
EXTERNE	CNED	1
EXTERNE	CNFPT	3
EXTERNE	Préparation personnelle	21
INTERNE	Autre	4
INTERNE	CNFPT	18
INTERNE	Interne à la collectivité	2
INTERNE	Préparation personnelle	24
TROISIEME CONCOURS	CNFPT	3
TROISIEME CONCOURS	Préparation personnelle	6

^{*} selon déclaration des candidats

· CONCLUSION:

Le jury félicite tous les lauréats de cette session du concours rédacteur principal de 2ème classe et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Signature:

